



## Prise de position de

Nom/société/organisation	: Commission de bioéthique de la Conférence des évêques suisses
Abréviation de la société/de l'organisation	: CBCES
Adresse	: Secrétariat de la Conférence des évêques suisses Case postale 278 1701 Fribourg
Personne(s) de référence	: Prof. Dr. Bernard Schumacher (président CBCES), Dr. Stève Bobillier (collaborateur scientifique)
Téléphone	: +41 (0)58 480 41 07
Courriel	: steve.bobillier@bischoefe.ch
Date	: 10 décembre.2019

## Consultation – Initiative populaire fédérale « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » et contre-projet indirect

La commission de bioéthique de la Conférence des évêques de Suisse (CBCES) remercie le DFI de sa demande de prise de position. Elle rappelle que **l'Eglise catholique soutient et encourage le don d'organes**, comme un acte de profonde charité et de fraternité.

Toutefois, la commission s'étonne que le Conseil fédéral n'ait pas suivi la recommandation de la Commission nationale d'éthique. Contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport explicatif du contre-projet, celle-ci souligne qu'« à ce jour, il n'a pas été possible de démontrer que le consentement présumé augmente le taux d'organes donnés après le décès »<sup>1</sup>. Les exemples de certains pays voisins ont même montré que **l'introduction du consentement présumé avait fait diminuer le don**<sup>2</sup>.

De plus, prélever des organes en l'absence d'un consentement explicite de la personne vivante porte **atteinte aux droits de la personnalité**, selon l'art. 262, chap. 2, du Code pénal suisse.

Le Conseil fédéral a raison d'affirmer que **l'avis des proches doit être entendu**. Mais dans **60% des cas**, ceux-ci ne connaissent pas la volonté du défunt en matière de don et le **refusent par précaution**. Puisque la famille devrait se prononcer, le consentement présumé au sens large ne changerait rien à cette situation et le don n'augmenterait aucunement.

<sup>1</sup> Commission nationale d'éthique, Prise de position 31/2019, p. 14.

<sup>2</sup> Cf. ZINK S. et al. (2005), «Presumed vs. Expressed consent in the US and Internationally», in *Ethics Journal of the American Medical Association* 7 ; ROBSON K. (2005), «Systems of presumed consent for organ donation – experiences internationally» ; COPPEN R. et al. (2010) «The potential of legislation on organ donation to increase the supply of donor organs», in *Health Policy* 98 (2-3), p. 164-170 ; CSILLAG C., (1998), « Brazil abolishes "presumed consent" in organ donation », *Lancet* 352(9137): 1367.



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ  
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES  
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI  
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

KOMMISSION FÜR BIOETHIK  
COMMISSION DE BIOÉTHIQUE  
COMMISSIONE DI BIOETICA  
CUMISSIUN DA BIOETICA

Enfin, s'il n'y a aucune obligation morale à faire don de ses organes après sa mort, l'Église soutient néanmoins et encourage la pratique du *don*. Cette « culture du don » implique que **chacun décide de lui-même de donner explicitement son consentement éclairé** à un acte qui est de grande solidarité humaine et de haute valeur morale.

Il est ainsi regrettable que le Conseil fédéral n'ait pas proposé un véritable contre-projet en suivant la proposition de la Commission nationale d'introduire **un système de déclaration obligatoire**, dans lequel les citoyens sont régulièrement invités, lors par exemple de l'établissement ou du renouvellement d'un document d'identité, à se pencher sur la question du don d'organes et à faire connaître leur position, **en acceptant, refusant ou en décidant explicitement de ne pas se prononcer**.

Ainsi, la CBCES considère que l'initiative, autant que le Contre-Projet, seraient inefficaces et encourage le Conseil fédéral à **proposer un Contre-projet soutenant un système de déclaration obligatoire** qui a fait ses preuves, qui tient en compte l'avis de la famille, qui laisse la liberté à chaque citoyen et qui permettrait d'améliorer la situation suisse en matière de don d'organes.

Fribourg, le 10 décembre 2019

Dr. Stève Bobillier,  
pour la CBCES